

Offres de soutien destinées aux apprenants allophones, formation professionnelle initiale, partie école (année scolaire 2016-2017)

	Formation professionnelle initiale
BE	Soutien en classes spéciales pour allophones (classes d'intégration, classes d'introduction, etc.) ⁽¹⁾ .
FR-fr	-
GE	Soutien dans le cadre de classes particulières destinées aux apprenants allophones (classes d'intégration, classes d'accueil, etc.). Cours supplémentaires dans la langue d'enseignement. Offres individualisées ponctuelles.
JU	Aucune réglementation ⁽²⁾ .
NE	Soutien dans le cadre de classes particulières destinées aux apprenants allophones (classes d'intégration, classes d'accueil, etc.). Accès à des cours d'appuis gratuits.
VS	Soutien dans le cadre de classes particulières destinées aux jeunes allophones (classes d'intégration, classes d'accueil, etc.) ⁽³⁾ .
VD	Aucune réglementation particulière en ce qui concerne les écoles professionnelles. Soutien dans le cadre de classes particulières destinées aux élèves allophones (classes d'accueil, classes profil accueil de l'école de la transition, etc.). Cours supplémentaires dans la langue d'enseignement (français et français langue étrangère) ⁽⁴⁾ .

Remarques :

Le tableau ci-dessus présente les réponses de l'enquête CDIP-IDES à la question : « Quelles sont les formes de soutien qui sont prévues pour les apprenants allophones dans le domaine de la langue d'enseignement ? ».

Notes :

(1) BE: Une année scolaire préprofessionnelle de pratique et d'intégration.

(2) JU : Des classes pour élèves allophones sont ouvertes au niveau de l'école obligatoire, car un élève ne parlant pas français ne pourrait pas entrer dans une école du secondaire II.

(3) VS : Dans certains cas des cours d'appui dans les langues nationales sont organisés, mais ils sont ouverts à tous les apprentis. Des classes d'accueil pour jeunes étrangers sont ouvertes. Il s'agit d'une formation scolaire pouvant intégrer une partie de pratique professionnelle.

(4) VD : L'école de la transition dispose d'offre de formation pour l'accueil de jeunes migrants (Règlement d'application de la loi du 9.6.2009 sur la formation professionnelle "RLVLFPr" art. 135 al. 2) Des cours de français intensifs sont organisés dans les écoles pour les élèves allophones. Des cours de français langue étrangère (FLE) sont organisés (RLVFPPr art.51). App-App TEM Appuis individualisé (art. 77-78 LVLFPPr).

Source et complément d'information : Centre d'information et de documentation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-IDES), Enquête auprès des cantons 2016-2017, <http://www.edk.ch/dyn/16272.php> (consulté le 26.02.2018).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique/Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).